



Association Belledonne Sports Nature

Projet associatif

Identité de l'association

L'association Belledonne Sports Nature :

- Créée le 19 octobre 2012
- Siège social : 73110 Arvillard France
- Adresse postale : 100 Impasse du Tinage, cidex 818, 73110 Arvillard
- Déclarée à la préfecture de Savoie le 3 novembre 2012 sous le numéro W732003602
- Parution au Journal Officiel le 14 novembre 2012 sous le numéro 20120046.
- Identifiant SIRET : 789 472 787 00014
- Affiliée à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail et à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre.

L'Association Belledonne Sports Nature a pour objets :

- l'organisation, la promotion, le développement des activités physiques et sportives et en particulier des sports de nature ;
- la préservation et le développement du patrimoine permettant l'accès à la pratique (routes, chemins, sentiers, refuges, cabanes...);
- la préservation des espaces naturels.

Les activités pratiquées

Les sports de nature constituent l'activité principale de l'association : randonnée pédestre et à ski et plus occasionnellement l'escalade, l'alpinisme et la via ferrata.

Elle a équipé et entretient le site d'escalade de Saint Hugon.

L'association s'investit également dans l'entretien et l'amélioration des refuges de montagne et le balisage des sentiers de randonnée.

Elle participe à des initiatives locales (Fête de la montagne, Fête du Molliet, ravitaillement du trail l'Échappée Belle...)

Toutes les activités sont animées et organisées bénévolement.

Elle compte une trentaine d'adhérents.

Elle reçoit le soutien matériel et financier de la commune d'Arvillard, une subvention du département au titre du fond de développement de l'animation locale. Elle a signé une convention avec la communauté de commune Cœur de Savoie pour le balisage d'un tronçon du GR 738.

Les orientations pour l'avenir

1. L'augmentation du nombre d'adhérents : en effet, notre petit nombre ne garantit pas la pérennisation de l'association.
2. Amplifier nos actions d'entretien et de rénovation des refuges et cabanes non gardée.
3. Maintenir en état le balisage du GR 738 et remettre en état d'autres sentiers.
4. Entretien et développer le site d'escalade de Saint Hugon.
5. Poursuivre notre implication dans les initiatives locales.

Les actions à mettre en œuvre

1. Augmentation le nombre d'adhérents.

- a) Proposer régulièrement des sorties de différents niveaux.
- b) organiser de séjours-découverte en ski de randonnée et randonnée pédestre dans d'autres massifs.
- c) Proposer des séances découverte de l'escalade en site naturel.
- d) Développer les capacités d'encadrement en faisant participer des adhérents à des stages de formation fédéraux (randonnée, balisage, escalade, orientation/cartographie ski de randonnée...)
- e) Favoriser le covoiturage.

2. Entretien et rénovation des refuges et cabanes non gardés

- a) Veiller au maintien en bon état des deux refuges de la commune d'Arvillard.
- b) Prendre contact avec des communes voisines pour proposer des rénovations en amplifiant notre collaboration avec l'association « Tous à Poêle ».

3. Maintien en état des sentiers

- a) Prévoir des sorties balisage.
- b) Prévoir des sortie petit élagage.

4. Contribution aux actions de protection de la bio-diversité,

5. Entretien et développer le site d'escalade de Saint Hugon.

- a) Nettoyage et équipement de nouvelles lignes.
- b) Organisation d'un stage « équipier de site naturel d'escalade », ouvert à d'autres clubs.

6. Participation à la vie locale.

- a) Organisation du ravitaillement de Val Pelouse du trail « L'Échappée Belle »
- b) participation à la « Fête du Molliet »
- c) Participation à la « Fête de la Montagne »